

## Délibération

# Conseil de Surveillance

17 décembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DIX SEPT DU MOIS DE DECEMBRE A QUATORZE HEURES, LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE VIENNE S'EST RÉUNI SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE DOCTEUR JACQUES BOYER.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

- . Monsieur le Dr J. François BEC
- . Monsieur le Dr Jacques BOYER
- . Monsieur Christian JANIN
- . Madame Fatma ABASSI
- . Monsieur Christian PETREQUIN
- . Madame Aurélie PROST
- . Monsieur Jean Pierre FONTAN
- . Monsieur le Dr Ernest MAIELLO
- . Madame le Dr Colette PEYRARD
- . Madame Corinne RAOUSSET
- . Madame Hilda DERMIDJIAN

#### PARTICIPAIENT AVEC VOIX CONSULTATIVE :

- . Monsieur le Dr Léopold ADÉLAÏDE, président CME
- . Madame Anne-Maëlle, CANTINAT, ARS Directrice adjointe de la délégation départementale de l'Isère
- . Monsieur Loïc MOLLET, ARS Directeur départemental de l'Isère

#### ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

- . Madame VIGNÉ, Directrice des Centres Hospitaliers de Vienne, Beaurepaire, Condrieu et du Pilat Rhodanien,
- . M. Jean-Christian MONTMETERME, Directeur des Systèmes d'Information du Territoire
- . M. Achour YAHIAOUI, Directeur des Affaires Financières et du Contrôle de Gestion
- . M. Yann PAPE, Directeur des projets et des affaires générales
- . Mme Claire JACQUIN, Directrice des ressources humaines non médicales et de la communication
- . M. Vincent LETHI, Directeur des ressources matérielles
- . M. Nicolas ROUSSON, Coordonnateur Général des Soins
- . M. Bruno DOLOMIE, Directeur des Projets Immobiliers
- . Madame Vanessa MORISOT, Assistante de direction, Secrétaire de séance

#### ABSENTS EXCUSÉS :

- . Monsieur Patrick CURTAUD
- . Monsieur le Dr Hampar KAYAYAN
- . Madame Laure MAUDRUX, Représentant de la CPAM

Conseil de Surveillance du 17 décembre 2025  
Délibération n° 23/2025

**AVENANT TARIFAIRES IFSI**

**Le Conseil de Surveillance,**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 6143-7 et R 6145-1 et suivants,  
Vu la décision du directeur après avis du directoire n° 2025-096 du 9/12/2025,  
Vu le rapport de présentation fait en séance du 17/12/2025,

**Et après délibération, approuve l'avenant tarifaire de l'IFSI ainsi qu'il suit :**

**I. Tarif des formations certifiantes**

***I.1 Formation aide-soignante***

**Formation d'actualisation des connaissances et des compétences pour les anciens étudiants en soins infirmiers ayant interrompu leur formation depuis plus de 3 ans et souhaitant obtenir le diplôme d'état aide-soignant**

Prestations	Durée	Coûts
Premier entretien pour identifier les besoins en formation	2 heures	Gratuit
Travail à réaliser à domicile par le candidat (ex : démarche de soins) Correction par un formateur	2 à 3 heures	Gratuit
Temps de formation à l'IFSI, en dehors des activités d'enseignements organisées pour la promotion en cours	½ journée (3,5 ou 4 heures)  Journée complète (7 heures)	50 euros en 2025 et 2026 60 euros en 2027 et 2028 70 euros en 2029 et 2030  100 euros en 2025 et 2026 120 euros en 2027 et 2028 140 euros en 2029 et 2030
Stage, avec accompagnement clinique	Durée déterminée par le formateur qui a réalisé l'identification des besoins, et soumise à validation du TPSE	59 euros/semaine en 2025 62 euros/semaine en 2026 65 euros/semaine en 2027 70 euros/semaine en 2028 75 euros/semaine en 2029 80 euros/semaine en 2030

### 1.2 Formation en soins infirmiers

Formation d'actualisation des connaissances et des compétences pour les infirmiers diplômés d'état souhaitant bénéficier d'une formation d'actualisation de ses connaissances professionnelles, à son initiative ou sur préconisation de l'Ordre Infirmier

Prestations	Durée	Coûts
Premier entretien pour identifier les besoins en formation	2 heures	Gratuit
Travail à réaliser à domicile par le candidat (ex : démarche de soins) Correction par un formateur	2 à 4 heures	Gratuit
Temps de formation à l'IFSI, en dehors des activités d'enseignements organisées pour la promotion en cours	½ journée (3,5 ou 4 heures)  Journée complète (7 heures)	60 euros en 2025 et 2026 70 euros en 2027 et 2028 80 euros en 2029 et 2030  120 euros en 2025 et 2026 140 euros en 2027 et 2028 160 euros en 2029 et 2030
Stage, avec accompagnement clinique	Durée déterminée par le formateur qui a réalisé l'identification des besoins	65 euros/semaine en 2025 70 euros/semaine en 2026 75 euros/semaine en 2027 80 euros/semaine en 2028 85 euros/semaine en 2029 90 euros/semaine en 2030

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Le 17/12/2025  
LE PRÉSIDENT,



Dr Jacques BOYER